



Comment faire co au prunteur

Par **nous7**, le **17/12/2009** à **09:38**

Bonjour,

Mon mari c'est porté co-emprunteur de son ex, sur un crédit. Elle ne veut plus payer, nous avons pas mal payé chaque mois mais, vu notre situation, on ne peut plus.

Que puis-je faire car cette personne travaille, a un salaire de 400 euro et son mari, 1.800 euro. Nous, on n'a plus d'emploi et le credit nous réclame des sous qu'à nous en sachant bien que ce crédit est pour elle. Comment faire aussi pour qu'elle nous rembourse ce qu'on a payé pour elle ?

Je vous remerci de vos réponses.